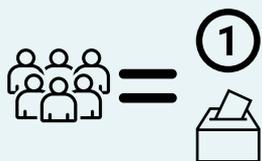


## Note relative aux nouvelles conditions de participation et de votes à l'Assemblée Régionale de France Assos Santé Grand Est

Un mouvement  
associatif  
=  
une voix

**A noter**



- Les représentants régionaux d'une même association nationale adhérente ne disposent plus que d'une voix à l'**Assemblée Régionale électorale** Grand-Est. Il reviendra à ces mouvements associatifs de s'organiser pour indiquer en amont des élections quel sera le représentant qui détiendra cette voix et votera donc lors de l'Assemblée Régionale électorale.

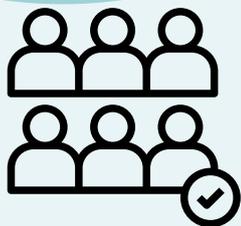
*Exemple : la ligue contre le cancer qui est composée de 10 comités départementaux, devra se concerter en amont de l'AR afin de mandater la personne qui pourra voter lors de l'élection.*

- Pour les associations rattachées à l'agrément d'une association nationale et ne partageant pas le même nom (exemple associations liées à FFAAIR), une habilitation de l'association nationale agréée est requise pour voter (un mail pourra suffire).
- **Il est à noter que sur l'Assemblée Régionale ordinaire chaque association adhérente continue de détenir une voix et vote**
- En cas d'absence du représentant d'une association votante, un mandat de représentation peut être transmis à un membre associatif du même collège que le mandant.
- Un seul pouvoir peut être attribué par représentant associatif présent le jour de l'AR. Si l'ensemble des pouvoirs ont été attribués aux représentants du collège auquel appartient le mandant, le pouvoir est attribué à un mandataire issu d'un autre collège.

**Pouvoirs**



# Composition du Comité Régional



- Le collège des territoires disparaît. Nous n'avons donc plus que 7 collèges associatifs
- Le mouvement UDAF/URAF conserve son poste de droit au Comité Régional
- Notre Comité Régional se composera de 25 mouvements associatifs maximum (25 titulaires + 25 suppléants)

Collège 1: Associations représentant les personnes malades

Collège 2 : Associations représentant les personnes âgées

Collège 3: Associations représentant les personnes en situation de handicap

Collège 4: Associations représentant les familles

Collège 5: Associations représentant les consommateurs

Collège 6: Associations représentant les personnes en situation de précarité

Collège 7 : Associations oeuvrant dans le domaine de la qualité et sécurité des soins

- Il est désormais prévu au niveau régional que notre comité soit composé de la manière suivante :
  - Chaque collège de l'Assemblée régionale désigne un membre (donc 7 en tout si tous les collèges sont représentés)
  - Les autres membres seront élus parmi l'Assemblée Régionale sans se préoccuper des collèges jusqu'à 18 membres maximum.

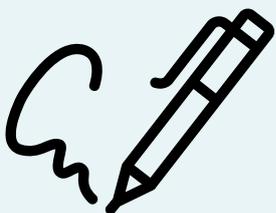
Afin de candidater au Comité Régional, il faut :

- Un accord au sein du mouvement associatif
- Présenter un binôme titulaire/suppléant du même mouvement associatif

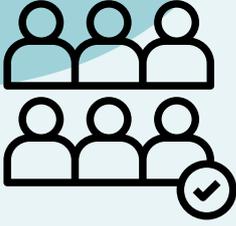
*(ex : Pour la ligue contre le cancer le titulaire et le suppléant peuvent être issus de deux comités de la Ligue de deux départements différents)*

- Renvoyer le formulaire de candidature au minimum trois semaines avant la date de l'élection à France Assos Santé GE. Ce formulaire comprend pour le titulaire comme pour le suppléant :
  - Une présentation du candidat
  - Une profession de foi
  - Une habilitation des candidats par le représentant légal de l'association

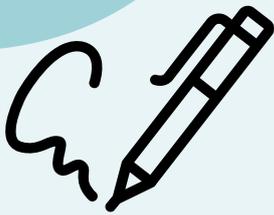
# Candidatures



## Composition du Bureau



## Candidatures



- L'élection du Bureau se fait par et parmi les membres du Comité Régional.
- Le Bureau peut être composé d'un maximum de 9 personnes

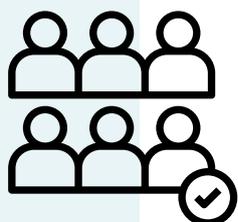
Les postes :

- 2 postes clés :
  - Le Président
  - Le Premier Vice-Président qui pourra se voir confier les missions de trésorier
- 7 postes désignés parmi et par chacun des 7 collèges associatifs (un par collège), puis confirmé par le comité régional

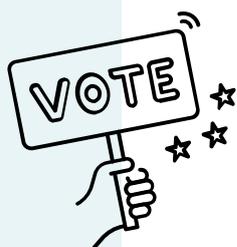
Echéances	Démarches	Liens vers les Documents concernés
11/04/2022	Adhésion	Bulletin de cotisation : <a href="#">ici</a>
15/04/2022	Candidatures au Comité Régional	Fiche de candidatures : Titulaire <a href="#">ici</a> Suppléant <a href="#">ici</a>
15/04/2022	Candidatures au Bureau	Via formulaire candidature au comité régional + DPI : <a href="#">ici</a>
24/04/2022	Inscription à l'Assemblée Régionale	<u>VOTANTS - POUVOIR</u>  <u>NON VOTANTS</u>

# Déroulé de la journée

- Rapport moral du Président
- Présentation du rapport d'activité pour adoption
- Présentation du budget prévisionnel pour information
- Présentation du budget prévisionnel pour information



- Vote du nombre de membre dans le Comité régional (actuellement 22- maximum possible 25)
- Election des membres du Comité Régional par collège
- Election des membres désignés par chaque collège par l'ensemble de l'AR
- Election des autres membres du Comité Régional



- Election du Président ou de la présidente
- Election du premier vice-président ou la première vice-présidente
- Election des 7 représentants des collèges au Bureau

